

Dans le cadre du dispositif SESAME¹, le réseau JES (jeunesse, engagement et sports) de Bretagne accompagne en 2022 les jeunes éligibles² qui se seraient engagés dans une formation professionnelle aux métiers de l'animation et du sport et qui rencontreraient, en cours de formation, des difficultés de nature à empêcher la poursuite de leur cursus.

Cet accompagnement vise principalement, de concert avec les organismes de formation concernés, à sécuriser les parcours mais ne peut en aucun cas se substituer aux financements de droit commun qui ont pour vocation de financer ces formations (apprentissage, programme régional qualif-emploi, aides individuelles...).

1 SESAME C'est un parcours d'accompagnement personnalisé vers une insertion professionnelle dans les champs de l'animation et/ou des activités physiques et sportives.

2 Qui sont les jeunes pouvant bénéficier du dispositif ?

- ils ont entre 16 et 25 ans révolus (ou jusqu'à 30 ans révolu en cas de difficultés d'insertion particulières – condition soumise à quota) ou entre 16 et 30 ans non révolus pour les personnes reconnues en situation de handicap et

- sont issus de quartiers de la politique de la ville, de communes des zones de revitalisation rurale ou de bassins de vie comprenant au moins 50% de la population en zone de revitalisation rurale, de communes de pôle d'équilibre territorial et rural ou

établissements publics de coopération intercommunale engagés dans un contrat de ruralité, d'intercommunalités ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural ou

- sans soutien familial, bénéficiaires de la Garantie Jeunes ou du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ), résidents en Foyer de Jeunes Travailleurs, mineur bénéficiant d'un suivi de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, bénéficiaire de l'Aide Sociale à l'Enfance ou d'un Contrat Jeune Majeur, réfugiés ou

- en situation de décrochage scolaire, bénéficiant du programme « Promo 16 -18 » piloté par l'AFPA, sortis du système scolaire sans diplôme - qualifiant ou

professionnel, en cours ou fin d'accompagnement Ecole de la 2e Chance ou Centre Epide ou

- ayant une pratique sportive de haut niveau et un projet de formation ou de reconversion dans les métiers visés par le dispositif SESAME ou

- dont le projet professionnel est avéré et dont le parcours ne pourrait être concrétisé sans le concours du dispositif SESAME (condition soumise à quotas).

Attention, éligibilité ne vaut pas engagement dans le dispositif

VOS CONTACTS

CÔTES-D'ARMOR	FINISTÈRE	ILLE-ET-VILAINE	MORBIHAN	BRETAGNE
Stéphane De LEFFE Tél : 02 96 62 83 75 stephane.de-leffe@ac-rennes.fr SDJES* 22	Patrick RIOU Tél : 02 98 64 62 31 patrick.riou@ac-rennes.fr SDJES* 29	Gildas GRENIER Tél : 02 21 67 93 80 gildas.grenier@ac-rennes.fr SDJES* 35	Jean-Paul RENO Tél : 02 56 63 71 60 jean-paul.renou@ac-rennes.fr SDJES* 56	Laurent POUSSARD Tél : 02 21 67 93 68 laurent.poussard@ac-rennes.fr DRAJES* Bretagne

* DRAJES : Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports - SDJES : Services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports